



## **PETIT RAPPEL EN CAS D'AGRESSION**

Tout agent de l'établissement amené à subir une agression verbale ou physique et qui souhaite porter plainte, peut bénéficier d'une assistance juridique **gratuite**, 24 heures sur 24, week-ends et fériés compris...

Il vous suffit pour ce faire d'appeler Maître NISAND, détenteur du marché aux Hôpitaux Civils de Colmar, au 03 88 81 85 81.



Si possible, essayez d'informer votre encadrement de l'agression subie...